

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 octobre 2022

Délibération n°2022/254

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 45 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 24 octobre 2022 à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 17 octobre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERAY Annie
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr ORSINGHER Philippe
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert - Mr PEY René - Mme BONNET Josette - Mr ROUSVOAL Marc – Mr BOUSSARD Gérard
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis - Mr RULLIERE Claude
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	Mme BUNIAZET Françoise - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude
VILLE SOUS ANJOU	Mme PELLAT Josiane

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr DOLPHIN Jean Michel pouvoir à Mr MONTEYREMARDE Christian – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kenan pouvoir à Mme MONNERIE Annie – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mr MERLIN Denis pouvoir à Mme TYRODE Elisabeth – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aïda pouvoir à Mme LIBERO Marie France – Mr CROS Michel pouvoir à Mme COULAUD Raymonde - Mr VIAL Gilles pouvoir à Mme GIRAUD Dominique

ABSENTS : Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – Mr BONNETON Gilles – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mr DURIEUX Jean Luc – Mme LINOSSIER Nathalie – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard - Mr REY Jean-Marc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Voirie : Convention tripartite d’entretien de l’aménagement RD 538 commune de Beurepaire

La Communauté de commune EBER a réalisé en 2020 et 2021 des travaux d’aménagement de piste cyclable le long de la RD 538 du PR 26+744 au PR 28+4444, section en agglomération, sur la Commune de Beurepaire.

L’aménagement de la piste sur la section hors agglomération sera réalisé à la suite des travaux d’eau potable qui auront lieu au 1^{er} semestre 2023.

Les travaux de réfection de la piste ont notamment nécessité la prise en compte des eaux pluviales en réalisant une tranchée drainante et des puits d’infiltration.

La présente convention a pour objet de définir les obligations de la Commune, de la Communauté de communes EBER et du Département de l’Isère en termes d’entretien de l’aménagement existant.

-
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
 - Vu le Code général des collectivités territoriales,
 - Vu le Code de la voirie routière,
 - Vu la délibération de l’assemblée départementale de l’Isère du 19 juin 2014 modifiée,
 - Vu la délibération du 26 janvier 2018 de l’assemblée départementale de l’Isère,
 - Vu la délibération du 14 décembre 2018 de l’assemblée départementale de l’Isère,

Considérant les travaux d’aménagement de piste cyclable réalisés, par la Communauté de communes en 2020 et 2021, le long de la RD 538, section en agglomération sur la Commune de Beurepaire,
Considérant que les aménagements de cette piste hors agglomération sera réalisé à la suite de travaux d’eau potable,

Considérant que la Communauté de communes et le Département de l’Isère souhaitent se répartir les charges d’entretien de l’aménagement susvisés dans le but d’assurer sa pérennité et la sécurité des usagers de la route départementale,

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Communauté de communes, le Département de l'Isère et la Commune de Beaurepaire définissant les obligations de chacun dans le cadre de l'aménagement de la RD 538 (PR 26+744 au PR 28+444),

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention correspondante et tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD